

COTISATIONS RETRAITÉS VESPIEREN

* Lire page 3

13 JUIN : LES MOYENS DE GAGNER...

* Lire en p 4

LES RECOURS AMIANTE A LA CRAMA

* Lire page 4

UPR
Sud

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 50

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

Le Lien
des

Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnp.e.fr



Jeudi 28
Mai 2009

1% pour 2009 !!!



complémentaires Santé

Comparatif 2009 des couvertures Santé

☛ Choisir une couverture santé à la retraite : pas toujours facile. Notre comparatif vous permet de mieux vous situer par rapport aux propositions.

* Lire en pages 5, 6, 7 *



**18 Juin :
Repas des
Préretraités
et Retraités**

Inscrivez-vous !
(lire en page 8)

Cher

Adhérent(e),

○ Après le 1^{er} mai et le 26 mai, le 13 juin sera un nouveau rendez-vous unitaire interpro, actifs et retraités, pour porter nos revendications sociales. Nous y serons. Mais, après les fortes mobilisations de janvier et mars, il faut aller au-delà de l'expression du mécontentement : il faut se donner les moyens de gagner !



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 20 Avril 2009

Les paroles s'en vont, la taxe reste

■ « Promis, juré » avaient clamé dans les médias Mme Bachelot et le gouvernement à l'été 2008 « la taxe que nous imposons aux mutuelles ne sera pas répercutée sur les assurés ». De fait des mutuelles ou assurances ont augmenté leurs cotisations en tenant compte de cette taxe, d'autres ont annoncé qu'elles le feraient l'année prochaine. Mais, là, plus de journalistes pour commenter. La santé coute de plus en plus cher, mais le baratin est gratuit et à volonté.

☐ 2 Mai 2009

Les tontons flingueurs

■ Dans la série « c'est pas parce qu'on se fait un pognon fou qu'on ne doit pas en faire encore plus », le groupe Umicore a annoncé 63 licenciements en Moselle malgré, ou en raison, de la hausse de son chiffre d'affaires (de 5,9 milliards en 2004 à 9,2 milliards en 2008).

BOULIER FISCAL
834 CONTRIBUABLES ONT REÇU UN
CHÈQUE MOYEN DE 368 000 €



Et comme il y a maintenant au moins un exemple de ce type par semaine, on se demande quand les producteurs de reality show mettront en image « Un viré presque parfait » ou « L'actionnaire est dans le blé ». Pour que le plus pourri gagne !

☐ 25 Mai 2009

Députés : un boulot de malades !

■ Ils en ont des idées ceux qui nous dirigent. Ainsi, on apprend que Mr Lefebvre veut autoriser les salariés à travailler chez eux en congés maladie, au « volontariat » bien sûr, car toute pression de nos gentils patrons est

☐ 9 Mai 2009

Chefs de Bandes II

La Suite

■ Neuf salariés d'une entreprise de textile située à Castres ont reçu une « proposition » de « mutation » à Bangalore en Inde pour un salaire mensuel de 69 € incluant un travail de 8 h par jour et 6 jours sur 7...

Comme les patrons sont quand même des gens de dialogue, ils leur ont aussi soumis une solution alternative : la porte.

Mais qu'est-ce que ça devait être avant que le capitalisme ne soit « moralisé » ?!

inimaginable dans la tête de ce monsieur. Le même jour, des députés veulent « faciliter » le prêt de salariés d'une entreprise à l'autre en supprimant le délit de marchandage prévu par le code du travail et qui a permis d'empêcher bon nombre de dérives. Bonne nouvelle quand même : aucune loi n'est prévue pour entraver la douce vie, la belle rémunération et la jolie retraite de nos députés.



Cotisations Retraite Vespieren

A propos du montant des cotisations retraité Vespieren

□ Suite à la diffusion de nos dossiers comparatifs concernant la prévoyance et aux discussions qui ont eu lieu lors de nos assemblées générales mensuelles, nous nous sommes aperçus qu'un de nos adhérents à la retraite payait une cotisation bien plus élevée qu'il n'aurait du au contrat Vespieren.

Le montant de cotisation appliqué n'était pas bon et ne correspondait pas à une erreur identifiable (par exemple erreur sur la catégorie professionnelle de l'ex-salarié).

Nous avons engagé des démarches il y a quelques semaines auprès de Vespieren, et celui-ci vient de régulariser notre collègue retraité tant sur le montant de la cotisation que sur l'important rétroactif.

Il s'agit peut-être d'un cas isolé. Mais au regard de cette affaire, il nous paraît utile que les retraités adhérents au contrat groupe Vespieren vérifient le montant de leur cotisation.

Si vous connaissez des retraités, informez-les. L'UPR se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Rappelons que le montant de la cotisation au contrat Groupe Vespieren pour un retraité est la suivante :

► *Ouvriers-Employés : 5,52 % du montant des pensions retraites de l'ex-salarié SNPE pour un contrat familial (conjoint couvert)*

► *A.M et Cadres : 2,64 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par personne, soit 75,53 € par adulte en 2009 (1,25 % par enfant soit 35,73 €)*

Medef-City

Une usine qui ferme, c'est quoi ?



Georges Sanchez : Le Procès en Faute Inexcusable

□ Jeudi 14 Mai le dossier de Georges Sanchez (Roxel) est repassé devant le tribunal pour faute inexcusable de Roxel résultant de sa maladie liée à l'amiante. Il s'agit d'un procès en appel. L'UPR a participé au rassemblement de soutien qui s'est tenu à 8h 45 devant le tribunal puis à l'audience. Le jugement sera prononcé en juin, et connu probablement en fin de mois ou dans le courant juillet. Espérons que justice sera (enfin) rendue à Georges, qui a engagé depuis déjà de longs mois cette procédure afin de faire reconnaître la responsabilité de l'entreprise dans sa maladie. Indemniser les victimes est le minimum que l'on peut attendre de cette utilisation de l'amiante sans protection !



Manifestation

Manifestons le 13 Juin !

□ Depuis les fortes mobilisations de janvier et mars, la population continue de subir de plein fouet les effets de la crise. Les plans sociaux se multiplient, les services publics sont attaqués, le pouvoir d'achat des pensions et salaires baisse, les écarts se creusent encore.

Le gouvernement n'a pas légiféré pour interdire «parachutes dorés» ou «Stocks Options». Par contre, il a «légiféré» pour les retraités : le scandaleux 1% pour 2009 ! Et de plus en plus de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

A Solidaires, nous pensons que la mobilisation ne doit pas se contenter de journées sans lendemains. Exprimer le mécontentement ne suffit plus, c'est gagner qui doit être l'objectif pour :

- ☞ L'arrêt des licenciements, l'indemnisation à 100% du chômage partiel, la réduction du temps de travail sans perte salaire
- ☞ L'augmentation des salaires, des pensions, du SMIC et minima sociaux.
- ☞ Des moyens pour les services publics
- ☞ En finir avec la fiscalité qui favorise les riches et abaissement de la TVA sur les produits de première nécessité.
- ☞ Un statut pour tous les salariés qui garantisse la pérennité des droits, du salaire, tout au long de la carrière.

L'UPR appelle à manifester :

*Appel SOLIDAIRES (SUD), FSU, CGT,
CFDT, FO, UNSA, CFTC, CGC*

Manifestation

Samedi 13 Juin – 9 h 30 Allées de Tourny



Pension Amiante

Les recours à la CRAMA

□ Après la régularisation des 7 premiers, 30 nouveaux recours ont été validés par la commission du 15 avril et la tutelle. Ces dossiers concernaient des personnes ayant émises un recours hors délai (2 mois). Ils sont régularisés fin mai.

Une nouvelle commission a eu lieu le 19 mai, 83 recours ont été examinés. Par erreur, la CRAMA n'a pas écrit pour prévenir les intéressés, mais nous connaissons les dossiers traités. Il faut maintenant attendre la réaction de la tutelle.

La prochaine commission a lieu le 16 juin. Le nouveau calcul se fait sur la base des sommes brutes acquises la dernière année. Il inclut les sommes non prises en compte, dont : CP, RTT, RC, indemnité départ CET.

Notons qu'il y a des discussions à la CRAMA sur le fait d'informer tous les allocataires des possibilités de recours et/ou l'éventualité d'un règlement sans recours. C'est une demande que nous avons faite. Mais, pour l'instant, rien n'est changé.

Nos permanences ouvertes à tous : tous les jeudis de 12h à 15h au local SUD (sauf le 18 juin, elle aura lieu la veille 17 juin aux mêmes horaires)



Couverture Santé

Comparatif 2009 des Complémentaires

□ Dans les pages suivantes vous trouverez le tableau comparatif réactualisé entre les contrats de groupe entreprise SNPE et ROXEL, et ceux proposés par le Pavillon Mutualité et Myriade.

Ces comparatifs permettent de repérer les différences de prestations entre les contrats, pour faciliter votre choix, en particulier au moment de la retraite.

Soins de Santé

Pour les prestations santé de ces contrats, on constatera des niveaux de prestations plus ou moins élevés en fonction du niveau de cotisations.

Plus la couverture santé est bonne, plus le niveau de cotisation est élevé. C'est donc un choix entre le niveau des prestations et des cotisations.

L'Hospitalisation

Seuls les contrats groupes des deux entreprises garantissent les faits réels en hospitalisation en particulier chirurgicale.

Les 3 contrats mutualistes (2 du Pavillon Mutualité et 1 de Myriade) proposés couvrent les dépassements jusqu'à hauteur de 140%.

Il existe certes une convention en Gironde entre cliniques, hôpitaux et mutuelles pour rester dans ce niveau de dépassements.

Mais nous avons eu le témoignage (factures à l'appui) que certains chirurgiens, anesthésistes, n'hésitent pas à aller au-delà au nom des « frais de notoriété » (sic !). Ces dépassements scandaleux sont combattus.

Ainsi en Gironde les syndicats Solidaires (sud) sont affiliés au COSS 33 (coordination santé solidarité en Gironde) qui regroupe des syndicats de salariés, des professionnels de la santé, et des associations pour combattre ces dépassements. Mais, pour, l'heure ces dépassements existent.

S'enrichir sur la santé de la population ne gêne pas certains, et l'Etat leur a grandement ouvert la porte de la liberté des tarifs !



Comparatif : Mode d'Emploi

Afin de retraduire dans un langage commun les prestations des divers contrats nous avons recalculé plusieurs prestations sur le tarif de convention sécurité sociale (certaines étaient calculées ainsi, d'autres sur la base du remboursement sécu, ce qui n'est pas la même chose).

De même le remboursement affiché s'entend : remboursement sécurité sociale + remboursement mutuelle. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Comparatif 2009 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2008	SNPE	ROXEL **	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
Ouvriers	5,52 % des pensions par famille		41,40 € par adulte	47,46 € par adulte	58,90 € par adulte
AM / cadres	2,64% pmss = 75,48 € par adulte				
Enfants	AM/cadres : 1,25 % pmss (35,73€)		24,84 €/enfant (gratuit au-delà de 2) <i>Couple & 1 enfant</i> <i>et + :107,65 €</i>	31,75 € (gratuit au-delà de 2)	36,30 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	SNPE	ROXEL	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
-------------	------	-------	---------	------------	------------

Hospitalisation

Honoraires			C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Honoraires dépassement K/KC	C = Conventionné : Frais réels (mutuelle +SS)		C = 140% de TC	C = 140% de TC	C = 140% de TC
Honoraires radiologie Z	NC = Non conventionné : 90% frais réels (mutuelle + SS)		C = 120 % de TC	C = 120 % de TC	C = 120 % de TC
Frais de séjour			C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Forfait jour hospitalier	Frais réels	Frais réels	16 €/jour	100 % du TSS 16 €/jour	100 % du TSS 16 €/jour
(*) Chambre particulière	2% du Pmss (57,18 €)	Frais réels	53 € par jour (limité en durée*)	53 € / jour (limité en durée*)	53 € / jour (limité en durée*)
Frais Accompagnant	1% du pmSS par jour (28,59€) (lit accompagnant enfant - 12 ans)		26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
Transport ambulance	195% ou 240 % TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC

Soins Médicaux

Honoraires médicaux C	210 % de TC	210 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Honoraires médicaux NC	Généraliste : 25% du TC. 80% frais réels limité à : 3% pmss spécialiste et 6% professeurs.	205% TC limité à 90% frais réels	----	----	----
Soins auxiliaires médicaux	180 % de TC	210 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Médecines douces	5 séances à 40 €/an ***	30€ / séance limité 150 €/an	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de TC	Frais réels	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Radiologie	210 % de TC	210 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Pharmacie	100% de TC	100% de TC	100% de TC	100 % de TC	100 % de TC
Orthopédie Petit appareillage	195 % de TC	200 % de TC	250 % de TC	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse
Appareillage acoustique	195 % de TC (389 €)	15% pmss/an = 428, 85 €	100 % de TC (199 €)	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse



Comparatif 2009 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	SNPE	ROXEL**	MYRIADE	PAVILLON 1	PAVILLON 2
-------------	------	---------	---------	------------	------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSS/21 jrs (600,39 €)	Forfait annuel 15% pmss (428,85 €)	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Forfait cure			----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	150 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Prothèses C	350 % de TC <small>et 2 implants 500 €/an</small>	370 % de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Prothèses NC	140 % de TC 150 €	370 % de TC	250 € par an	300 € par an	400 € par an
Orthodontie C	300 % de TC	370 % de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Orthodontie NC	90% frs réels limite à 140% TC (150 €)	370 % de TC	6 % du pmSS (171,54 € / an)	10 % du pmss (285,90 € / an)	10 % du pmss (285,90 € / an)

Optique

Monture et/ou verres	Mini : 4% par verre et monture, (total 12 % pmSS = 332 € + suivant dioptries = 570€ maxi)	Mini: 8% pmss/monture, 3,85%/verre = 448,86 €, + suivant dioptries = 688,45€ maxi (1fois an/pers)	8 % du pmSS (+ 100% de TC) (limité 1/an/pers) = 228,72 € (+ 100% TC)	100 % du TRSS + 320 € par an et par personne	100 % du TRSS + 400 € par an et par personne
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmSS illimité par lentille. (114,36 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% du pmSS par an et par paire (166€)	5 % du pmss = 142,95 € limité à 1 fois/par an/ personne	4% du pmSS limité à 1 fois par an par personne : 114,36 € par paire	Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	350 € / oeil	----	100 € / oeil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Divers

Forfait Maternité	1000/1200 pts AGIRC (413€ à 496€)	20% pmss = 571,80 €	----	230 € si adhésion enfant	230 € si adhésion enfant
Heures de Ménage	0,15 % pmss/heure	----	----	----	----

- ▶ Il s'agit des remboursements sécu + mutuelle
- ▶ PmSS: plafond mensuel sécu (2859 € au 1.01.09)
- ▶ C = Conventionné, NC = Non conventionné

- ▶* Voir limitations de durée dans contrats
- ▶** Roxel: pas d'infos sur cotisation à la retraite
- ▶*** chiropractie, ostéopathie, acupuncture



Repas des Préretraités et Retraités

■ L'UPR propose aux préretraités et retraités un repas sympa et convivial au bord de l'eau.

Ce repas aura lieu

Jeudi 18 juin à 12 h

Restaurant du Bout de l'Île

(22 chemin du bord de l'eau 33460 Macau)

Pour ceux qui le souhaitent ou ceux qui n'auraient pas de véhicule : départ groupé. Rendez-vous à 11h 15 au local syndical à la SNPE.

Menu

~~~~~  
Sangria ou Punch  
~~~~~

Salade aux Pépites de Foie Gras
~~~~~

Bar Grillé et son accompagnement  
ou

Entrecôte aux Échalotes et Frites  
(Choix à l'inscription)  
~~~~~

Salade et Fromages
~~~~~

Ile Flottante  
~~~~~

Café
~~~~~

Vin compris  
~~~~~

Prix : 25 € (vin compris)

Inscriptions :

Marie-Claude Martzel

06.12.23.75.08

Daniel Armayan

05.56.47.70.72



Rendez-vous

13 juin



Privé, Public,
Actifs, Retraités
Manifestons

🕒 9h 30 - Allées de
Tourny

18 Juin



Repas des
Préretraités et
Retraités

🕒 18 Juin 12h restau du
Bord de l'île (ci-contre)

25 Juin



Réunion Retraités
Préretraités Sud de
SME & Roxel

🕒 14 h à la
Cafétéria SNPE



Retrouvez
toutes nos
infos sur
le web :

sudsnppe.fr

LES MAUX DE LA FIN

[« Comment fait-on pour vivre quand on déclare 17667 € de retraite et que les dépenses d'accueil pour personnes âgées dépendantes s'élèvent à 22106 € ? » Cette question au gouvernement d'une lectrice de Sud-ouest (24.05.09) trouve sa réponse dans la politique santé et sociale qui est menée: Est-ce bien raisonnable de vivre quand on en a pas les moyens ? « Il est plus facile de distribuer l'argent aux patrons (...) que de donner aux personnes qui en ont besoin » conclut-elle. Plus facile, non, mais tellement plus.... enrichissant !]